



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN  
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le jeudi 13 février Deux Mille Vingt, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Henri Cornat située à la Mairie de Valognes (50700), sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALENTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombre de Membres : 35  
Nombre de présents : 28

Nuls – Blancs – Abstention : 0  
Exprimés : Pour 28 – Contre 0

**Présents :** Mesdames GOSSELIN-FLEURY Geneviève, BURNOUF Elisabeth, CASTELEIN Christèle, MOUCHEL Evelyne et Messieurs VALENTIN Jean-Louis, ARRIVE Benoît, PILLET Patrice, LEPETIT Jacques, COQUELIN Jacques, PRIME Christian, LAMORT Philippe, LEFEVRE Noël, LEMYRE Jean-Pierre, MABIRE Edouard, LEBARON Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, MARGUERITTE David, LEPOITTEVIN Gilbert, CROIZER Alain, DENIAUX Johan, LERENDU Patrick, ASSELINE Yves, DENIS Daniel, MELLET Daniel, DESTRES Henri, LAFOSSE Michel, CATHERINE Arnaud, BAUDIN Philippe.

**Excusés :** Mesdames DRUEZ Yveline, TAVARD Agnès, SOURISSE Claudine, GOSSWILLER Carole et Messieurs DUCHEMIN Maurice, HAMELIN Jacques, BOURDON Cyril.

**Réf - n° B11\_2020**

**OBJET : Signature de la convention d'objectifs avec le CLIC Cotentin**

**Exposé**

Le 07 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a délibéré sur la prise de compétence facultative « soutien aux personnes âgées à partir d'actions de coordinations et d'animations menées à l'échelle intercommunale ».

Auparavant, il existait deux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) sur le territoire : le CLIC Ouest Cotentin et le CLIC Nord Est Cotentin. Quant au CLIC de l'Agglomération Cherbourgeoise, il avait cessé de fonctionner en avril 2014.

Les associations et le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin ont souhaité développer un projet de CLIC Unique à l'échelle du Cotentin et ont abouti à la création d'une nouvelle association : CLIC Cotentin.

L'Agglomération a ainsi délibéré le 12 décembre 2019 pour procéder à la nomination du représentant de l'Agglomération au sein de l'association.

Dans la continuité des travaux devant aboutir à un CLIC Unique, la convention jointe en annexe a pour objet de formaliser le partenariat entre la Communauté d'Agglomération et l'association CLIC Cotentin pour maintenir les missions du CLIC portées jusqu'alors par les deux associations.

Elle prévoit un soutien financier identique à 2019 soit 52 040 €.

Celle-ci est conclue jusqu'au 31 décembre 2020.

En cours d'année, un avenant devra être élaboré pour prendre en compte le nouveau projet porté par l'association sur l'ensemble du territoire.

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n° DEL2019\_002 du 07 février 2019 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n° 5,

**Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :**

- **Autorise** la passation de la convention d'objectifs avec l'association CLIC Cotentin,
- **Dit** que les crédits afférents seront inscrits au budget principal 2020, LdC n° 60362,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

*PJ : Convention d'Objectifs*



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN